



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 11 juillet 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 16 (état d'urgence sanitaire)
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 05/07/2022
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 05/07/2022

L'an deux mille vingt et deux, le onze juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°65-2022 – Aménagement de l'espace
Avis du conseil communautaire relatif au projet de centrale
photovoltaïque au sol porté par la SARL Solaire Nicole**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 18/07/2022
Publication : 13/07/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis		X	Suppléé par PESLE Jacques			
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges			X	Pouvoir à MASSET Michel		
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne			X	Suppléée par GIBRAT Alain		
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					
NICOLE	COLLADO François						X

	LARROY Jacques	X			
PORT-STE-MARIE	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard		X	Pouvoir à YON Patrick	
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>		38	4		3

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

**Délibération n°65-2022 – Aménagement de l'espace
Avis du conseil communautaire relatif au projet de centrale
photovoltaïque au sol porté par la SARL Solaire Nicole**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 18/07/2022
Publication : 13/07/2022*

Objet de la délibération : la Communauté de communes est sollicitée par les services de l'Etat, en tant que personne publique associée, pour émettre un avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol développée par la SARL SOLAIRE NICOLE (développeur ENERPARC) sur le Pech de Berre à Nicole (PC n°04719622J0001). La commission « Aménagement de l'espace avait déjà émis un avis défavorable à un précédent dossier déposé. Il s'agit là d'un nouveau projet, faisant l'objet d'un nouveau permis de construire. La commission « aménagement de l'espace » réunis le 07 juillet dernier a émis un avis défavorable sur la base de la charte qualité pour la production d'origine photovoltaïque adoptée par le conseil communautaire et sur l'avis rendu par le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature réunis le 14 juin dernier

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence en aménagement du territoire ;

Vu le courrier de sollicitation de la DDT, reçu par les services de la Communauté de communes le 23 mai 2022, et sollicitant l'avis de la Communauté de communes sur ce projet sous 2 mois ;

Vu l'arrêté du 14 juillet 2021 par lequel le Préfet a refusé le premier permis de construire d'installation photovoltaïque au sol, déposée par ladite société sur le même site en 2019 ;

Vu l'avis défavorable formulé par la Communauté de communes en tant que personne publique associée en date du 17 décembre 2020 sur ce même premier permis de construire ;

Vu le nouveau dossier de permis de construire déposé par la société SARL Nicole Solaire, gérée par le développeur ENERPARC, sur la commune de Nicole ;

Vu la « charte qualité pour la production d'électricité d'origine photovoltaïque », adoptée par le Conseil communautaire le 28 février 2022, qui applique notamment aux parcelles classées ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) un enjeu « rédhibitoire » associé à une implantation impossible de panneaux photovoltaïques, sauf dans le cadre des exceptions prévues au règlement de la charte ;

Vu l'avis défavorable du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature le 14 juin dernier, et dont les conclusions sont attendues ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission Finances/Mutualisation lors de sa séance du 30 juin ;

Vu l'avis défavorable rendu par la commission aménagement de l'espace lors de sa séance du 7 juillet 2022 ;

Considérant les éléments d'analyse de ce nouveau permis de construire :

- Le projet se développe sur des parcelles situées au nord du centre d'enfouissement (prairies, friches

- et cultures à gibier), et sur une actuelle zone d'extraction de matériaux ;
- Le plan masse est identique au premier projet déposé ;
 - L'ensemble des parcelles est classé ZNIEFF de type 1, rare à l'échelle départementale, présentant d'importants enjeux faune/flore pour un site considéré comme le dernier du département pour certains habitats ou espèces ;

Considérant les évolutions du projet sur les points suivants :

- Un impact sur le grand paysage très limité voire nul au regard des photomontages fournis ;
- Un réel complément apporté aux mesures compensatoires développées en réponse aux milieux et espèces détruits, tant en surfaces concernées par la compensation qu'en précision de la gestion proposée, mais dont les modalités précises de mises en œuvre détermineront cependant l'efficacité ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

38 Voix pour – 0 Voix contre – 4 Abstentions (Jacqueline Seignouret, Jean-Marie Boé, Alain Paladin, Jacques Visintin)

- 1. Emet** un avis défavorable au projet de centrale photovoltaïque au sol porté par la SARL SOLAIRE NICOLE sur la commune de Nicole (PC 04719622J0001) sous réserve de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie BUGER

